

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME DE BRIVE SOUILLAC (SMABS)

Mairie de Brive la Gaillarde

BP 80433

19312 BRIVE LA GAILLARDE CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public.

ATELIER D'ARCHITECTURE BPM (mandataire du groupement)

26 Rue Peyronnet

33800 BORDEAUX

C - Objet du marché public.

■ Objet du marché public : Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de bâtiments et aménagements connexes à l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne

■ Date de la notification du marché public : 2 mai 2025

■ Durée d'exécution initiale du marché public : 30 mois

■ Montant initial du marché public :

- Montant HT : 833 000.00 €
- Montant de la TVA (20%) : 166 600.00 €
- Montant TTC : 999 600.00 €

D - Objet de l'avenant.

Il est préalablement précisé que :

Suite à la rédaction d'un programme par le groupement composé de la SEM 19 et du bureau d'études INGEROP pour la construction de bâtiments et aménagements connexes à l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, le SMABS a confié le marché de maîtrise d'œuvre associé au groupement dont le mandataire est Atelier d'architecture BPM.

L'estimation globale des travaux, au stade de du programme, avait été évaluée en septembre 2024 par le groupement SEM 19 / INGEROP (en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération) à 8 500 000 € HT.

Suite à l'établissement de cette estimation, le preneur a fait évoluer son besoin. En effet, celui-ci a modifié le modèle économique de sa société, et a demandé que le hall de maintenance soit dimensionné pour accueillir 2 avions de type code C (au lieu d'un avion de type code C et d'un avion régional en phase programmation). Le preneur a également précisé

019-251903178-20260312-2026-19-DE
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

des contraintes réglementaires liées au classement ICPE, et des données techniques issues de la réalisation de l'étude de sol ont entraîné un redimensionnement des fondations.

Ces précisions ont nécessité des études complémentaires de la maîtrise d'œuvre pour les phases Esquisse, Avant-Projet Sommaire et Avant-Projet Définitif. Le temps passé sur ces études correspond à une rémunération complémentaire de 54 967.40€ HT.

Cette rémunération complémentaire a fait l'objet d'un avis favorable par délibération du comité syndical en date du 10 mars 2026.

La rémunération complémentaire objet du présent avenant sera déduite du calcul de la rémunération définitive si l'estimation de montant travaux augmente.

■ **Objet de l'avenant :**

Le présent avenant a pour objet de fixer une rémunération complémentaire de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

■ **Fondement de l'avenant :**

Article R. 2194-8 Modification de faible montant

Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies.

Les dispositions de l'article R. 2194-4 sont applicables au cas de modification prévue au présent article.

Cette modification du marché initial de maîtrise d'œuvre respecte les prescriptions fixées, à savoir que le montant de l'avenant ne doit pas être supérieur à 10% du montant HT initial du marché :

- Montant du marché initial de MOE : 833 000,00 €HT
- Montant de l'avenant n°1 : + 54 967.40 €HT
- Ecart par rapport au montant du marché initial : + 6.60 %

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ NON ☒ OUI

Montant initial des honoraires de maîtrise d'œuvre : 833 000,00 €HT.

Taux initial de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre : 9,80%.

Montant de l'avenant 1 :

- Montant HT : **+ 54 967.40 €**
- Montant TVA (20%) : 10 993,48 €
- Montant TTC : + 65 960,88 €

Nouveau montant du marché public de maîtrise d'œuvre :

- Montant HT : **887 967,40 €**
- Montant TVA (20%) : 177 593,48 €

- Montant TTC : 1 065 560,88 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 6.60 %

Les autres dispositions du marché de maîtrise d'œuvre restent inchangées.

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

POUR LE SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE SOUILLAC

A : , le

Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)